

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1156/PCG portant désignation des ministres chargés des intérim des Ministères des Finances, du Travail, de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports, de la Fonction publique.

n° 74-1156/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
1 juillet 1974

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1974

Date du numéro
25 juillet 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Ismaïl Balayeh Ragueh, ministre du Commerce et du Développement Industriel, est chargé, à compter du 6 juillet 1974, de l'intérim du ministère des Finances, pendant l'absence de M. André Glardon. Art. 2. — M. Djama Djilal Djama, ministre de la Fonction Publique, est chargé, à compter du 10 juillet 1974, de l'intérim du ministère du Travail, pendant l'absence de M. Ibrahim Ahmed Bouralé. Art3. — M. Chehem Daoud Chéhem, ministre de la Santé Publique, est chargé, à compter du 16 juillet 1974 de l'intérim du ministère de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports, pendant l'absence de M. Omar Mohamed Kamil. Art3. — M. Chehem Daoud Chéhem, ministre de la Santé Publique, est chargé, à compter du 16 juillet 1974 de l'intérim du ministère de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports, pendant l'absence de M. Omar Mohamed Kamil. Art, 4.— M. Ibrahim Ahmed Bouralé, ministre du Travail, est chargé, à compter du 10 août 1974, de l'intérim du ministère de la Vonction Publique, pendant l'absence de M. Djama Djilal Djama.